

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : A-10098

**Encre sèche - Bleu**

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur du produit Identificateur de produit**

**Nom du produit** Encre sèche pour Xerox iGen5 Press  
**Référence** 006R03211, 006R03212

**UFI** C910-50RW-S000-MJ3C

**Couleur** Bleu

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Impression xérographique

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Xerox  
Silversquare  
Ikaroslaan 1  
B1930 Zaventem , Belgium

**Pour plus d'informations, contacter**

**Contact person** Manager, environnement,  
santé,sécurité et durabilité  
**Téléphone** +32 (2) 713 14 52 (Français)  
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)  
**Télécopie** --  
**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safetysheets.business.xerox.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03  
112 – demander des informations sur les poisons

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Cancérogénicité	Catégorie 2
-----------------	-------------

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**  
Symboles de danger

FDS n° : A-10098

**Encre sèche - Bleu**

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger  
Conseils de prudence**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation  
 P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin  
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

**UFI**

C910-50RW-S000-MJ3C

**Étiquette CE**

EUH212 – Avertissement ! De la poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer la poussière.

**2.3 Autres dangers**

Not a PBT according to REACH Annex XIII  
 May form explosible dust-air mixture if dispersed

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Hazard Statements	REACH registration number
Bisphenol A propylene oxide fumarate polymer	80-90	39382-25-7	Non répertorié	--	--	--
Copper phthalocyanine	<10	147-14-8	205-685-1	--	--	01-2119458771-32-0044
Silicon dioxide	<10	7631-86-9	231-545-4	--	--	--
Titanium dioxide	<2.5	13463-67-7	236-675-5	Carc (Inhal) 2	H351	--

**Texte intégral des énoncés H: voir section 16****Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

FDS n° : A-10098

**Encre sèche - Bleu**

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

<b>Conseils généraux</b>	À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Toxicité aiguë**

<b>Yeux</b>	Aucun effet connu
<b>Peau</b>	Aucun effet connu
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Aucun effet connu

**Effets chroniques**

<b>Toxicité chronique</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
---------------------------	--

**4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

<b>Protection pour les secouristes</b>	Aucun équipement de protection spécifique exigé
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

**Produits de combustion dangereux**

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

**Autres informations**

<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
-----------------------	---------------

FDS n° : A-10098

## Encre sèche - Bleu

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

Point d'éclair non applicable

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle, Éviter l'inhalation de la poussière

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Prévenir la formation de nuages de poussières  
**Méthodes de nettoyage** Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques  
 Voir Section 13 pour plus d'informations

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter la formation de poussière dans les endroits clos, Prévenir la formation de nuages de poussières

**Mesures d'hygiène** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limite d'exposition Xerox** 2.5 mg/m<sup>3</sup> (poussières totales)  
**Limite d'exposition Xerox** 0.4 mg/m<sup>3</sup> (poussière alvéolaire)  
**Limites d'exposition** Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Copper phthalocyanine	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	

FDS n° : A-10098

## Encre sèche - Bleu

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

Silicon dioxide		TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Titanium dioxide	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation  
**Protection des mains** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.  
**Protection de la peau et du corps** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation  
**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.  
**Dangers thermiques** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	Odeur	Faible
État physique	Solide	Seuil olfactif	non applicable
Couleur	Bleu	pH	non applicable
Point d'éclair	non applicable		
Point de fusion / point de congélation	non applicable		
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	non applicable		
Point de ramollissement	49-60 °C / 120-140 °F		
Taux d'évaporation	non applicable		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammation dans l'air	non applicable		
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	non applicable		
Relative vapor density	non applicable		
Densité	1 - 2		
Hydrosolubilité	négligeable		
Coefficient de partage	non applicable		
Température d'auto-inflammabilité	non applicable		
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)		
Viscosité	non applicable		

FDS n° : A-10098

**Encre sèche - Bleu**

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

**Propriétés explosives**

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

**Propriétés comburantes**

non applicable

**9.2 Autres informations**

Aucun(e)

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses****Hazardous reactions**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

**Polymérisation dangereuse**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

**10.4 Conditions à éviter**

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun(e)

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878****Toxicité aiguë**

Informations sur le produit

**Irritation**

Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	Inhalation LC50
Copper phthalocyanine	> 6400 mg/kg ( Rat )		
Silicon dioxide	>5000 mg/kg ( Rat )	>2000 mg/kg ( Rabbit )	>2.2 mg/L ( Rat ) 1 h

FDS n° : A-10098

## Encre sèche - Bleu

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

Titanium dioxide	10000 mg/kg ( Rat )	
------------------	---------------------	--

### Toxicité chronique

#### **Cancérogénicité**

Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Titanium dioxide	2B

#### **Autres informations**

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO<sub>2</sub> pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

#### **Autres effets toxiques**

##### **Sensibilisation**

Devrait pas être un sensitizer

##### **Effets mutagènes**

Aucun(e) connu(e)

##### **Toxicité pour la reproduction**

Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

##### **Effets sur certains organes cibles**

Aucun(e) connu(e)

##### **Autres effets néfastes**

Aucun(e) connu(e)

##### **Danger par aspiration**

non applicable

### **11.2 Informations sur d'autres dangers**

#### **Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

N'est pas facilement biodégradable

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

FDS n° : A-10098

**Encre sèche - Bleu**

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

Pas PBT selon REACH annexe XIII

**12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**12.7 Autres effets néfastes**

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC** 08 03 17\***Autres informations** Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 UN/ID No**

non réglementé

**14.2 Nom d'expédition**

non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Packing Group**

non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

FDS n° : A-10098

## Encre sèche - Bleu

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

### 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

non applicable

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date d'émission** 11-01-2016  
**Date de révision** 11-20-2024  
**Remarque sur la révision** Adresse pour certaines régions mise à jour, Updated Emergency Telephone number in some geographies

### Full text of H-Statements referred to under sections 2 and 3

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

**Scénario d'exposition** Ce produit est uniquement destiné à être utilisé pour l'impression xérogaphique. Il n'y a pas d'exposition à des composants dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas de déversement ou de fuite, éviter les nuages de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière

### Conseils supplémentaires

#### Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne DFG	Pays-Bas
Silicon dioxide	STEL 18 mg/m <sup>3</sup> STEL 7.2 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA 6 mg/m <sup>3</sup> TWA 2.4 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> C	TWA 6 mg/m <sup>3</sup> TWA 2.4 mg/m <sup>3</sup> STEL 18 mg/m <sup>3</sup> STEL 7.2 mg/m <sup>3</sup>		AGW 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.075 mg/m <sup>3</sup>
Titanium dioxide	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		

FDS n° : A-10098

## Encre sèche - Bleu

Date d'émission 11-01-2016

Date de révision 11-20-2024

Numéro de révision 6

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Copper phthalocyanine			STEL 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 4mg/m <sup>3</sup>	
Silicon dioxide		SS-C** TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 4 mg/m <sup>3</sup>		TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA 4.0 mg/m <sup>3</sup>
Titanium dioxide	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie MDLPS	Grèce	Roumanie
Copper phthalocyanine	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>				
Silicon dioxide		TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	
Titanium dioxide	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Copper phthalocyanine				TWA 0.02 mg/m <sup>3</sup>	
Silicon dioxide		TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.2 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 3 mg/m <sup>3</sup>
Titanium dioxide	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA 6 mg/m <sup>3</sup>	TLV 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifiée.

### Avis de non-responsabilité

Xerox Corporation a créé cette fiche de donnée sécurité produit à l'attention de ses clients à toutes fins utiles. Il appartient à l'utilisateur de décider de l'utilisation appropriée de ces informations, y compris les informations concernant la conformité avec les lois, règles et réglementations applicables. Xerox déclare en toute bonne foi que les informations spécifiées dans le présent document sont exactes au moment de sa publication mais décline toute responsabilité ou garantie de quelque nature que ce soit, qu'elle soit explicite ou implicite, sur l'exactitude, l'exhaustivité ou l'aptitude à une utilisation particulière de ces informations. Par la publication de cette fiche de donnée sécurité produit, Xerox décline toute responsabilité relative aux pertes, réclamations, responsabilité ou dommages pouvant résulter du recours aux informations contenues dans ce document. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte. Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être

---

**FDS n° :** A-10098

**Encre sèche - Bleu**

**Date d'émission** 11-01-2016

**Date de révision** 11-20-2024

**Numéro de révision** 6

---

valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**